

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 10 décembre 2019 à 20H00

---

**Présidence** : Monique Tombez, Présidente

La Présidente ouvre la 17<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 3<sup>ème</sup> de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

La présidente donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est au complet pour cette séance du Conseil.

**42 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Nazmi Ahmeti
- Cédric Althaus
- Lionel Combremont
- Georges-Alexandre Duc
- Sylvie Freymond
- Avni Iseni
- Valérie Musy
- Daniel Perret-Gentil
- Keetha Ponnar
- Patrick Soppelsa
- Raphaël Tatone

Membre absent et non excusé : Mattia Campagna

La présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 12 novembre 2019.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.**

La présidente passe à la lecture de l'ordre du jour :

- 1. Communications**
  1. du Bureau

# Conseil communal de Moudon

---

2. de la Municipalité, dont :

- N°36/19, Réfection du réservoir de La Frique (pré avis n°139/06) et demande de crédit complémentaire pour la réfection de l'isolation du réservoir (préavis n°12/17)

## 2. Rapports des commissions

- a) Préavis No 50/19, Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256,
- b) Préavis No 51/19, Budget 2020.

## 3. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 1. Communications

### 1. du Bureau

Le 19 novembre dernier, le bureau s'est réuni pour une séance extraordinaire. Sur la demande de la Municipalité, le bureau a nommé une commission consultative pour la préparation du préavis sur la Douane.

Le 9 février prochain, en plus de la votation fédérale, aura lieu le 1<sup>er</sup> tour pour l'élection complémentaire pour le Conseil d'Etat. Le deuxième tour est agendé au 1<sup>er</sup> mars 2020.

La présidente a reçu en copie la lettre de la Municipale Michèle Pidoux qui annonce sa démission pour le 31 janvier 2020. La préfecture, via le greffe, a transmis une copie, du courrier du Municipal Olivier Barraud qui annonce également sa démission pour le 31 janvier 2020.

La présidente donne lecture du message de Madame Keetha Ponnann qui annonce sa démission immédiate du Conseil communal. Le groupe PLR devra proposer un ou une remplaçante.

Lors du dernier Conseil, les originaux des préavis ont pris des allures étranges, l'un était complètement annoté, un autre est presque devenu un Picasso et un autre avait déjà rejoint le vieux papier. Dorénavant, le rapporteur ne recevra plus l'original du préavis mais une copie et pourra en faire ce qu'il veut. Par contre, le rapporteur devra remettre son rapport à la secrétaire en **2 exemplaires signés**.

### 2. de la Municipalité

#### **Communication No 36/19 : Réfection du réservoir la Frique (préavis n°139/06) et demande de crédit complémentaire (préavis n°12/17)**

La Municipale Michèle Pidoux relève un dépassement de CHF 1'283.- sur les crédits accordés.

La Présidente ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Communication No 37/19 : Préavis No 30/18 - Demande d'un crédit de CHF 218'500.- destiné à l'achat de deux véhicules pour le service propreté urbaine, espaces verts et forêts (PUEF)**

La Municipale Michèle Pidoux informe qu'un solde disponible du préavis de CHF 5'895.05 est relevé.

**Communication orale : Patinoire de Moudon - saison 2019-2020**

Le Municipal Olivier Duvoisin informe que la patinoire sera installée, à titre d'essai, dans la cour de la caserne communale, du 20 décembre 2019 au 22 février 2020. La décision de la Municipalité de ne pas installer la patinoire dans les locaux de la pétanque au Champ-du-Gour résulte de plusieurs craintes, en particulier à d'éventuelles déprédations qui pourraient être commises vu que l'endroit n'est absolument pas fermé et que l'absence actuelle d'éclairage public pénalise son accessibilité.

Après discussion constructive avec la COGEFIN, qui a donné son aval, et afin que cette édition soit réussie, la Municipalité a opté pour le site de la caserne communale. Ce choix a été favorisé par la proximité des écoles et des transports publics. De plus, cet emplacement apportera une certaine animation au centre ville et des horaires ont été adaptés en conséquence selon les expériences des précédentes éditions.

La parole n'est plus demandée par la Municipalité et la discussion est close.

## **2. Rapports des commissions**

**a) Préavis No 50/19 : Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256**

Monsieur Nicolas Martin, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions municipales.

La présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

**1. Autorise formellement la Municipalité à faire procéder aux travaux de réfection de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort,**

**2. accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 52'500.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**

- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 50/19 est accepté à l'unanimité**

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour ce vote et informe que le coût pour le nettoyage de la mousse pourra être pris dans le compte « entretien des bâtiments ». D'autre part, les travaux qui sont particuliers à des monuments historiques, tel le changement des tavillons sur la tour d'horloge, peuvent bénéficier d'une subvention allant de 25% à 40%. Ce sera sur la base des travaux terminés que le service des monuments historiques se déterminera sur la subvention.

### **b) Préavis No 51/19 : Budget 2020**

La présidente Monique Tombez donne la parole à Monsieur Serge Demierre, rapporteur de la COGEFIN, pour la lecture de l'introduction du rapport de commission. Puis chaque dicastère est passé en revue et les réponses aux différentes questions sont apportées.

#### **• Administration générale**

- Compte 110.3189.00 - Frais divers et d'archivage  
Monsieur Charles Charvet constate qu'en mandatant une entreprise externe, les frais d'archivage ont augmenté d'environ CHF 10'000.- et il voudrait savoir si en plus il fallait quelqu'un sur place pour gérer les archives.
- Carole Pico, Syndique, répond que cette somme est prévue une fois pour faire l'état des archives, soit où les mettre et comment les archiver, entre autres. Pour le moment, Monsieur Bloch gère les archives et touche un montant de CHF 15'000.- par année. La Municipalité n'est pas encore bien déterminée si elle va redonner un mandat externe pour la gestion des archives ou si un préposé aux archives sera nommé. Toutefois, il faudra quand même quelqu'un sur place pour s'occuper des archives notamment historiques. La Municipalité a été conseillée par l'archiviste cantonal pour faire toute cette procédure. L'archiviste cantonal conseille qu'il y ait un préposé aux archives et la Municipalité va réfléchir pour la suite.

#### **• Affaires culturelles et loisirs, tourisme, sport**

- Compte 610.3011.01 - Traitements conciergerie  
Monsieur Charles Charvet constate une augmentation des salaires à l'Office du tourisme et s'adresse au Municipal Olivier Duvoisin en étant assez critique. En effet, ça fait dix ans que la Municipalité donne la même réponse, soit qu'une régionalisation

## Conseil communal de Moudon

---

est en cours d'étude. Monsieur Charvet se demande combien d'années cette situation va-t-elle encore durer pour une promesse de régionalisation qui semble utopique.

Le Municipal Olivier Barraud précise que l'augmentation de salaire fait suite au départ en cours d'année d'un collaborateur. La Municipalité va engager une nouvelle personne et a mis une petite réserve en voulant engager un nouveau collaborateur avec un profil vraiment plus patrimonial, aussi pour les musées soit une personne qui ait cette expérience et qui soit complémentaire à la directrice de l'OT également pour ce qui concerne les événements, sports et manifestations dans la commune. La Municipalité a également renforcé ce service en engageant un stagiaire HES en formation ce qui justifie aussi cette augmentation.

Le Municipal Olivier Duvoisin annonce qu'une réunion de la commission tourisme aura lieu le 16 décembre prochain avec présentation du projet de régionalisation et qui va aboutir par un préavis au Conseil communal au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. La Municipalité a quant à elle déjà eu connaissance de ce projet.

- Compte 170.3659.00 - Dons, aides et subventions casuels  
Monsieur Etienne Habegger, bien qu'il ne soit pas opposé à une étape cycliste dans notre ville, relève qu'à nouveau le Conseil communal est mis devant le fait accompli pour une subvention de CHF 30'000.- en vue d'accueillir une étape du Tour de Suisse cycliste.

Monsieur Charles Charvet aimerait savoir le coût d'une telle manifestation ?

Le Municipal Olivier Barraud partage la surprise du conseiller Habegger mais il explique qu'il y a des fois où le planning, en terme de finances et d'établissement du budget, n'est pas celui des organisateurs de pareilles manifestations, à savoir qu'à un moment donné, si on ne signait pas de contrat il n'y aurait pas de Tour de Suisse à Moudon. La Municipalité a, qui n'est certes pas la manière usuelle, contacté la COGEFIN afin de savoir si c'était en ordre sur le principe pour soutenir cette dépense dans le cadre du budget, ce qui a été le cas.

Le Municipal Olivier Duvoisin informe que c'était un vœu de la Municipalité d'accueillir une fois le Tour de Suisse et qu'au niveau du coût, il s'agit d'un montant de CHF 110'000.-. Le Municipal rappelle que la participation communale est de CHF 30'000.- et le solde est généré par le sponsoring et d'autres organismes privés.

### ● **Transports et mobilité**

- Monsieur Charles Charvet soulève que les communes ne sont pas d'accord avec certains frais qui leur sont facturés concernant les transports, en particulier dans le Chablais. On constate pour Moudon une hausse de 15%. Est-ce que cette hausse va se perpétuer dans le temps ? Monsieur Charvet souhaite que si tel est le cas, il faudra

## Conseil communal de Moudon

---

prendre des mesures car, de plus en plus, les transports coûtent énormément, d'ailleurs d'autres communes ont refusé de financer ces hausses.

Le Municipal Lucas Contomanolis est conscient que ces augmentations sont énormes mais il informe que c'est le Canton qui détermine la participation communale et la Municipalité ne peut rien faire.

Le Municipal Felix Stürner précise que la ligne de Villeneuve est nouvelle et qu'elle a été voulue par le Canton puisque ce dernier voulait que l'Hôpital de Rennaz y soit relié. C'est particulièrement cette desserte qui a posé problèmes et qui fait que les communes protestent mais ce n'est pas quelque chose dans le développement usuel des transports. Le Municipal pense qu'on est dans une situation différente que dans le Chablais bien que, pour la Broye, la desserte à la demi-heure est une amélioration de l'offre mais qui a un certain coût.

Monsieur Etienne Habegger demande si on trouve une statistique des augmentations. En consultant les comptes depuis 2014, il y a une augmentation de CHF 300'000.- au niveau participatif. Sait-on quelle est l'augmentation du nombre d'utilisateurs entre 2014 et 2019 ? Si le nombre de passagers est au prorata, il n'y a rien à redire mais dans le cas contraire ça pose question.

Le Municipal Olivier Barraud répond qu'on sait, statistiquement, que l'augmentation du nombre de transport va augmenter le nombre de passagers. Après, reste à savoir si c'est dans les mêmes proportions et regarder sur plusieurs années. La cadence va être facilitée avec de nouvelles infrastructures ferroviaires qui vont être construites à l'horizon 2025. On sait aujourd'hui que la Broye a des problèmes pas tant au niveau quantité mais au niveau qualité dans la circulation des transports publics. Des investissements sont prévus et on sait que le département des infrastructures du Canton de Vaud se bat dans ce sens mais force est de constater que la ligne de la Broye n'est pas l'enfant chéri des CFF.

Monsieur Patrick Foulk, pendulaire, relève que tant les bus TL que les CFF sont utilisés par les gens de la Broye et sont pleins.

### ● Informatique

- Monsieur Roger Müller signale une erreur dans le commentaire du compte 193.3111.00. Il est dit « Dépense compensée en partie par reprise sur provision, compte No 192.4801.00 », or il s'agit du compte No 193.4801.00.

### ● Finances

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### ● Domaines et bâtiments

## Conseil communal de Moudon

---

- Monsieur Charles Charvet relève que le commentaire dans le compte 300 « Intendance des bâtiments » dit qu'il s'agit de 2,9 ETP d'effectif. Il ne comprend pas pourquoi on n'a pas mis tous les concierges dans ce compte pour avoir une vue d'ensemble des coûts. Il estime que les conseillers ont de la peine à s'y retrouver car chaque année le mode d'élaboration des comptes change.

Le Municipal Felix Stürner répond qu'il y a depuis cette année les comptes 300 et 360 sont la séparation de l'intendance à proprement parler et de la gestion de l'intendance. Tous les agents d'exploitation sont regroupés dans le 360.

Le Municipal Olivier Barraud explique qu'il y a effectivement deux catégories principales et dit que la présentation l'année prochaine pourrait être de charger par bâtiment si on veut avoir le coût par bâtiment. Maintenant, on est dans une organisation qui est beaucoup plus polyvalente et les comptes ont été chargés différemment avec des rubriques plus spécifiques pour les concierges. Finalement, la construction comptable doit représenter le mieux possible la réalité de ce qui se fait sur le terrain. En ce sens, il paraissait logique au Municipal des finances de plutôt regrouper dans les 300 plutôt que de garder sous chaque bâtiment un chouya de concierge. Maintenant on veut des gens qui soient plus polyvalents et qui soient capables d'intervenir. Fondamentalement, c'est relativement discutable pour une autre option d'écritures comptables.

- Monsieur Etienne Habegger, concernant le compte 320.3901.00 « Imputations interne de personnel » avec un montant de CHF 120'400.00, ça représente 40% du montant des traitements dans notre ancien système. Monsieur Habegger s'étonne que ce pourcentage soit encore dévolu pour les forêts.

La Municipale Michèle Pidoux lui répond qu'effectivement la Municipalité a fait une adaptation interne de la voirie aux forêts parce qu'il y a encore quelques travaux qui concernent les forêts, tels auprès du refuge, divers entretiens de chemins et d'autre part, il faut savoir que sous le compte forêts, il y a encore les comptes qui ont des subventions fédérales qui comblent l'indemnisation. On n'a aucun intérêt à tout enlever de la forêt car ça représente un montant de CHF 6'000.- de plus.

Monsieur Etienne Habegger remercie la Municipale Pidoux pour ces explications par un bravo.

- Monsieur Charles Charvet, concernant le compte No 352.3122.00 « Achat et consommation de gaz », demande si le montant inscrit de CHF 19'000.- est un copié-collé pour 2020? En 2018, ce montant était de CHF 8'000.- environ et là ce sont 2 mêmes montants deux années de file.

Le Municipal Felix Stürner explique que c'est toujours très difficile à évaluer et, pour cette raison, la Municipalité a choisi la sécurité en reprenant le montant de CHF 19'000.- parce qu'il y a eu des variations assez fortes et sur l'ensemble des bâtiments scolaires, il n'y a jamais eu d'évaluation très stable.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Olivier Barraud relève que chaque année, en collaboration avec le boursier, la Municipalité regarde concrètement ce qui s'est passé au niveau des bâtiments et font une réévaluation. Cette dernière indiquait qu'il n'y avait rien qui disait de revenir au niveau de 2018 mais était proche de 2019. Lors de l'élaboration du budget, le calcul s'est fait en prenant les comptes de 2018 et aussi ce qui a été consommé dans l'année et, en faisant une moyenne, on a ainsi une estimation. Ce qui est fait également dans les autres domaines, tels électricité et eau. Il serait intéressant de regarder la totalité de la consommation du gaz sur l'ensemble des bâtiments communaux et de suivre ça d'année en année, car il y a aussi une répartition des bâtiments qui peut varier. Si on peut une fois avoir une image plus complète pour dire ce qui est consommé, il faudrait faire l'ensemble des postes qui concernent l'eau, le gaz et l'électricité et de voir s'il y a des évolutions en terme de masse. L'imputation par bâtiment est quasiment moins importante à ce niveau-là.

- Monsieur Charles Charvet, concernant le compte 354.3141.00 « Entretien autre bâtiments », d'un montant de CHF 35'000.-, voudrait des informations concernant ce chiffre.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'il s'agit de plusieurs petits travaux concernant notamment l'entretien de façades, de portes, l'aménagement des geôles des anciennes prisons et des travaux intérieurs d'aménagement à la bibliothèque communale.

### ● Travaux

- Monsieur Etienne Habegger concernant le compte 440.3146.00 « Entretien arbres urbains » est étonné du montant de CHF 25'000.-.

La Municipale Michèle Pidoux répond qu'il s'agit de l'entretien des arbres de l'avenue de Lucens par une entreprise spécialisée.

- Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust concernant le compte 450.4342.01 « Taxe au sac déchets urbains » remarque que les montants restent les mêmes pour 2018, 2019 et 2020, soit de CHF 190'000.-. Alors que la décision a été prise en début d'année de ne plus récolter les plastiques, Monsieur Bohnenblust relève qu'il y aura très certainement une très forte augmentation des ventes de sacs taxés et pense que le montant de la taxe est sous-évalué.

### ● Réseau d'égouts & épuration

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### ● Instruction publique et cultes

## Conseil communal de Moudon

---

- Monsieur Willy Blaser concernant le compte 521.3522.00 « Parascolaire », s'étonne que les montants ne cessent d'augmenter chaque année. Où va-t-on s'arrêter dans ce compte là ?

Le Municipal Felix Stürner répond qu'avec l'AIMSLE, notamment par son président Monsieur Küng, ils ont décidé de plafonner le nombre des places d'accueil pour Moudon et Lucens jusqu'à la fin de la législature soit en 2021.

### ● Police

- Monsieur Etienne Habegger concernant les comptes 650, 660 et 710 de manière générale, demande où on peut trouver les taxes par habitant pour les différentes associations.

Le Municipal Olivier Barraud s'engage qu'à l'avenir les conseillers communaux trouvent ces informations.

### ● Service social

- Monsieur Charles Charvet constate une hausse prodigieuse des coûts pour l'ARAJ qui passent de CHF 423'500.- à CHF 527'000.-.

Le Municipal Felix Stürner explique que deux communes ont décidé de sortir de l'ARAJ et probablement que l'ASIA sortira également et, pour l'instant, l'avenir est assez incertain. Le Municipal espère que ce qui a commencé ne va pas se généraliser à d'autres associations intercommunales. Normalement, puisque c'était l'une des raisons pour laquelle l'ASIA a demandé à sortir, c'était l'augmentation du coût des accueillantes en milieu familial, donc théoriquement on devrait avoir, dans ce qui resterait de l'ARAJ, une répercussion un peu moindre. Ce qu'on sait, le budget de l'ARAJ tel qu'il a été voté pour 2020 a tablé sur des valeurs relativement élevées pour des soucis de liquidité quelquefois.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### ● Services industriels

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### ● Tableau des investissements

- Monsieur Willy Blaser relève que, sur le tableau des investissements, un budget est prévu pour la rénovation de la Douane. Il sait qu'une commission a été nommée pour ça mais pourquoi s'y est-on pris si tard en sachant depuis que la tenancière allait arrêter. Cet établissement va être fermé en tout cas pour une année et Monsieur Blaser aimerait des explications.

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que la Municipalité a entrepris de suite une étude en collaboration avec Gastroconsult et GastroVaud pour évaluer les différentes

## Conseil communal de Moudon

---

options qui s'offraient à la Municipalité tant au niveau financier qu'au niveau constructif. Puis la Municipalité a mandaté un bureau d'architecte et a fait des démarches pour trouver un nouveau tenancier avec la collaboration d'un consultant externe. Tout a suivi et il n'y a pas eu de temps perdu.

- Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust souligne qu'il ne faut pas oublier la rénovation des WC publics malgré les gros investissements.
- Monsieur Charles Charvet signale que dans les autres budgets on trouvait des priorisations mais pas au budget 2020.

Le Municipal Olivier Barraud explique que le tableau des investissements est un exercice toujours assez périlleux car il y a toute la question des reports. Si on regarde sur 2020 et qu'on étudie l'année précédente, il y a une partie des choses qui ont été faites qui sont un glissement. Dans l'idéal, on aimerait avoir un solde d'investissement un peu égal chaque année. Dans la commune typiquement, on voit qu'il y a des gros projets, comme le centre ville qui représentent la moitié des 10 millions qui vont avoir un impact. Tout ne sera pas forcément dépensé en 2020 et c'est une estimation, d'où cet effet de report. Il faut également tenir compte de l'avancement des projets d'étude. Potentiellement, ces millions peuvent être dépensés, la commune est prête à pouvoir les assumer financièrement soit par l'endettement soit par les liquidités mais tout ne va peut-être pas se réaliser en 2020.

- Monsieur André Zimmermann rappelle que le Conseil a voté un préavis qui avoisinait le million en début de législature pour remplacer les lampes. On retrouve pour 2021 un montant de CHF 100'000.- pour le changement de lampes. Monsieur Zimmermann voudrait des précisions.

La Municipale Michèle Pidoux répond que le préavis qui avait été voté en début de législature concernait des lampes à mercure qui étaient particulièrement visées et qui ont été changées. Ensuite, selon l'étude qui avait été faite, toute une série de lampes vétustes devront être changées pour une raison d'économie d'énergie.

La parole n'est plus demandée et la présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2020.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La parole est donnée à Monsieur Serge Demierre pour la lecture de la conclusion. A l'unanimité de ses membres, la COGEFIN prie les membres du Conseil d'accepter les conclusions municipales.

La présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions du budget 2020.

- ***adopte tel que présenté le budget 2020 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 131'450.40***
- ***prend acte du plan des investissements pour la période 2020-2024.***

**Le préavis No 51/19, Budget 2020 est accepté par 39 voix et 3 abstentions**

Le Municipal Olivier Barraud remercie le Conseil pour l'approbation de ce préavis.

### **3. Propositions individuelles**

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust exprime sa déception, voire plus, face aux attitudes de Madame Michèle Pidoux et Monsieur Olivier Barraud qui n'ont pas daigné informer les membres du Conseil communal de leur démission lors du Conseil du 12 novembre dernier et ont dû se contenter de l'apprendre par voie de presse deux jours plus tard. Monsieur Bohnenblust estime, ce n'est certainement pas le seul, que les deux membres de la Municipalité auraient pu le faire de vive voix.

Madame Dominique Barbey-Mayor demande à quoi on en est avec le chauffage du collège du Fey ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que le projet de chauffage a été retardé du manque d'intérêt et de réponse de gros propriétaires avoisinants. La Municipalité a cessé d'attendre sur eux et le projet de centrale de chauffe va se réaliser. La Municipalité prévoit la mise à l'enquête dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour que les infrastructures soient en place pour l'hiver prochain.

Le Municipal Felix Stürner informe que ce sont actuellement deux roulottes extérieures qui chauffent le collège et la salle de gymnastique, les enfants sont ainsi à l'abri du froid.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust réagit à l'annonce du Municipal Olivier Duvoisin concernant l'emplacement surprise de la patinoire pour cet hiver. Il applaudit l'installation de la patinoire au centre de la ville mais alors pourquoi avoir vendu aux membres du Conseil en 2018 un super projet de centre de pétanque, de sport, de détente entre autres avec un super emplacement pour une patinoire. Alors que Monsieur Bohnenblust était contre, il se sent presque trahi.

Monsieur Serge Demierre répond qu'il y a eu une évolution. Le problème est que plusieurs concitoyens confondent zone de loisirs avec zone de destruction en citant quelques exemples de saccages. Donc, vu l'ambiance qu'il y a dans cette zone, il a paru

## Conseil communal de Moudon

---

nécessaire, à l'unanimité de la COGEFIN à qui la sagesse commandait, de s'adapter et demander que l'emplacement de la patinoire soit revu afin que le matériel soit en lieu sûr.

Monsieur Michel Bula était à l'époque dans la commission quand il a été question d'installer la patinoire à la Grenette. Le sujet des nuisances sonores avait été relevé à ce moment-là et Monsieur Bula craint ce problème.

Le Municipal Olivier Duvoisin le rassure. En effet, des parois anti bruit seront posées autour du compresseur et la patinoire fermera à 19 heures sauf quelques soirées spéciales.

La Municipale Michèle Pidoux donne lecture de sa lettre de démission à la Municipalité de notre ville. Elle confie que c'est non sans regret qu'elle quitte cette fonction mais elle a dû faire un choix professionnel. Nommée secrétaire municipale à Forel/Lavaux, elle n'aurait pas eu assez de temps pour assumer ses fonctions. Michèle Pidoux part sur une note très positive avec l'acceptation récente du préavis de réaménagement du centre-ville. Elle remercie chaleureusement le personnel de son dicastère pour le travail effectué au quotidien. Conduire ce dicastère technique a été une mission riche en enseignement. En tant que Municipale, vous ne faites pas grand-chose sans l'adhésion du personnel.

Le Municipal Olivier Barraud donne lecture également de sa lettre de démission à la Municipalité suite à sa nomination au poste de directeur de l'Office de l'AI Vaud. Concilier un poste à responsabilité et un mandat municipal n'est pas raisonnable. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler sur les finances de la commune en s'appuyant sur une équipe compétente à la bourse. Il souligne l'importance stratégique du dicastère et l'excellence du travail de Nicolas Rapin, boursier communal. « Il est vrai que nous avons mené une gestion très rigoureuse des finances communales et que nous avons réussi à diminuer la dette communale. Cela peut être difficile à comprendre à court terme mais l'enjeu principal est de préparer les fondations des gros investissements à venir.

La démission des deux Municipaux sera effective au 31 janvier 2020.

Il est 21h28, la présidente clôt la séance, elle remercie chacun et souhaite à tous de Joyeuses Fêtes ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**Conseil communal de Moudon**

**La Présidente :**                      **La Secrétaire :**

**Monique Tombez**

**Nicole Wyler**